

PROGRAMME DE FORMATION

« FORMATION INITIALE POUR MEMBRES DU CSE : SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL » (ENTREPRISES DE MOINS DE 300 SALARIÉS ET SANS CSSCT)



PUBLIC : Membres du CSE nouvellement élus (Titulaire, suppléant) dans les entreprises de moins de 300 salariés et sans Commission SSCT

PRE-REQUIS : Aucun



OBJECTIFS DE FORMATION

- ✓ Développer une aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et une capacité d'analyse des conditions de travail
- ✓ S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Maîtriser les attributions et moyens du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- ✓ Être capable d'identifier les risques au sein de son entreprise
- ✓ Prendre en mains les outils et méthodes d'analyse des risques et de prévention
- ✓ Contribuer à la prévention des risques en collaboration avec les autres acteurs internes et externes de l'entreprise



DATE(S) : à définir



DUREE ET HORAIRES : 5 jours – De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



LIEU :

Inter : Village by CA – 3 rue Louis de Broglie – 56000 VANNES - Nos locaux sont accessibles et adaptés pour les personnes à mobilité réduite

Intra : Dans locaux client



METHODES PEDAGOGIQUES

- ✓ Apports théoriques éclairés par des situations concrètes
- ✓ Méthodes essentiellement actives à partir de la pratique des participants, utilisation des supports internes, alternance de réflexion collective et individuelle, études de cas, mises en pratique.
- ✓ Utilisation du jeu pédagogique ©Ludik'RH et autres outils pédagogiques, notamment de l'Anact



MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✓ Formation dispensée dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard et/ou tableau blanc
- ✓ Support de formation et résultats des mises en pratiques réalisées remis par Ludik'Métiers par voie dématérialisée
- ✓ Remise de documents de travail (papier et/ou numériques)



INTERVENANT.E.S

- ✓ A définir selon lieu



PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

- ✓ **Introduction**
 - Définition de la santé
 - Définition du travail (Prescrit, réel, réalisé et vécu)
- ✓ **Identifier les enjeux de la prévention des risques professionnels**
 - Risque humain, économique (indemnitaire, tarification AT/MP, non-productivité, turn-over...) et judiciaire (pénal et prud'homal)
 - Connaître les obligations de l'employeur en matière de prévention, de santé sécurité, de moyens renforcés (Les 9 principes de prévention)
 - Focus sur la pénibilité
 - Identifier les différents acteurs internes et externes de la prévention autour du CSE et leur niveau possible d'intervention
- ✓ **L'organisation du CSE**
 - Distinction moins de 50 salariés / plus de 50 salariés
 - Distinction avec les autres représentants du personnel
 - Les membres élus du CSE : Zoom sur le secrétaire (Ordre du jour) et les référents harcèlement (entreprise + CSE)
 - Représentants de proximité : rôle et missions
 - Focus sur votre organisation : Articulation entre les différents organes du CSE
 - Accord de fonctionnement du CSE
 - Règlement intérieur
- ✓ **Bases sur les moyens et droits et devoirs du CSE**

- Budgets
- Affichage
- Liberté de circulation
- Tractage
- Heures de délégation

✓ **Connaître les attributions du CSE en matière de santé sécurité et conditions de travail**

- Les différents types d'information / consultations obligatoires
 - Distinguer information et consultation
 - DUERP (annuelle + évolution)
 - Politique sociale (PapriPact, bilan)
 - Autres (Inaptitude, risque grave, aménagements importants, introduction de nouvelles technologies...)
- Réunions obligatoires dédiées à la SSCT : Ordre du jour, calendrier, invitation des acteurs internes et externes
- Préparer une réunion de CSE et élaborer un avis
 - Avis consultatif / avis conforme
 - Outils : BDESE, expertise, fiche entreprise établie par le médecin du travail
 - De l'analyse aux préconisations
- Assurer une communication auprès des salariés
 - Contrôle de l'obligation d'information des salariés (affichage, mise à disposition du DUERP, règlement intérieur)
 - Information, promotion et sensibilisation des salariés en matière de SSCT (notamment procédures AT/MP)

✓ **La prévention et la coordination des risques liés aux entreprises extérieures**

- Réglementation
- Plan de prévention

✓ **Comprendre le cycle de la prévention des risques professionnels**

- Qu'est-ce qu'un DUERP ? Comment l'élaborer de manière pertinente ?
- Notion de danger, de risque, facteur de risque, et conséquences (accidents, maladies professionnelles, autres...)
- Focus sur les RPS et la grille Gollac
- Notion d'unités de travail
- Niveaux de priorisation (Attribution de l'employeur)
- Niveaux de prévention : primaire, secondaire, tertiaire

✓ **Les outils à disposition du CSE pour assurer ses missions SSCT**

- Réclamations individuelles et collectives
 - Distinguer réclamation et revendication
 - Comprendre les différentes sources du droit du travail : Lesquelles, quand et quoi ?
 - Vérifier la règle de droit, son application aux faits, et présenter la réclamation de manière structurée à l'employeur
- Inspections
 - Objectif
 - Quand et comment la réaliser ?
 - Impact sur le crédit d'heures
 - Préparer, réaliser, analyser et restituer
- Droits d'alerte

- Danger grave et imminent / Distinction avec le droit de retrait
- Atteinte aux droits des personnes
- Santé publique et environnement
- Procédures à appliquer
- Enquêtes
 - Déclenchement d'une enquête : Quand ? Pourquoi ? Modalités ?
 - Méthodologie de l'arbre des causes
 - Analyse et restitution
 - Préconisations / Réclamation / Contestation
- Possibilités d'actions
 - Action civile et pénale en justice
 - Appel à l'inspection du travail
 - Expertises
 - Participation au Conseil d'Administration

- ✓ **La prévention des risques psycho-sociaux**
 - Enjeu du travail sur la santé mentale
 - Comprendre et détecter l'épuisement professionnel
 - Définition
 - Mécanismes
 - Signes faibles et signes forts
 - Identifier les facteurs de risque avec la grille Gollac

- ✓ **Focus sur un RPS récurrent : Prévenir et agir contre le harcèlement sexuel, le harcèlement moral et les agissements sexistes**
 - Savoir les reconnaître et les distinguer : Définitions juridiques
 - Préciser le rôle des référents harcèlement sexuel et agissements sexistes
 - Prévenir les risques
 - Déterminer les actions possibles en situation de crise (Adapter les enquêtes à cette situation spécifique)

- ✓ **Agir en prévention : Les facteurs protecteurs de l'organisation du travail**
 - Dynamique de la reconnaissance
 - Le sens au travail et la qualité du travail
 - Le soutien social, la coopération
 - Autre facteurs (Autonomie, charge de travail)

- ✓ **La QVCT : un outil pour aller plus loin dans la prévention et l'amélioration des conditions de travail**
 - Information / Consultation / Négociation
 - Illustrations et champs des possibles



MODALITES D'EVALUATION

- ✓ QCM en fin de module
- ✓ Evaluation à chaud remise à la fin de la journée.
- ✓ Evaluation à froid remise 3 mois après la formation.